

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

RD 23 - Réparation du Pont de Lochrist Franchissement du Blavet



Communes d'Hennebont et Inzinzac-Lochrist

Juillet 2018

DIRECTION GÉNÉRALE
DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Direction des routes
ATD-SO

Objet de l'opération

Cette opération a pour objet la réparation du pont de Lochrist, permettant à la RD 23 de franchir le Blavet entre les communes d'Hennebont et Inzinzac-Lochrist.

Ces travaux sont inscrits au plan routier départemental, dans le cadre du suivi et de l'entretien du patrimoine ouvrage d'art du département du Morbihan.

Le coût des travaux entièrement financés par le département s'élève à environ 160 000 €

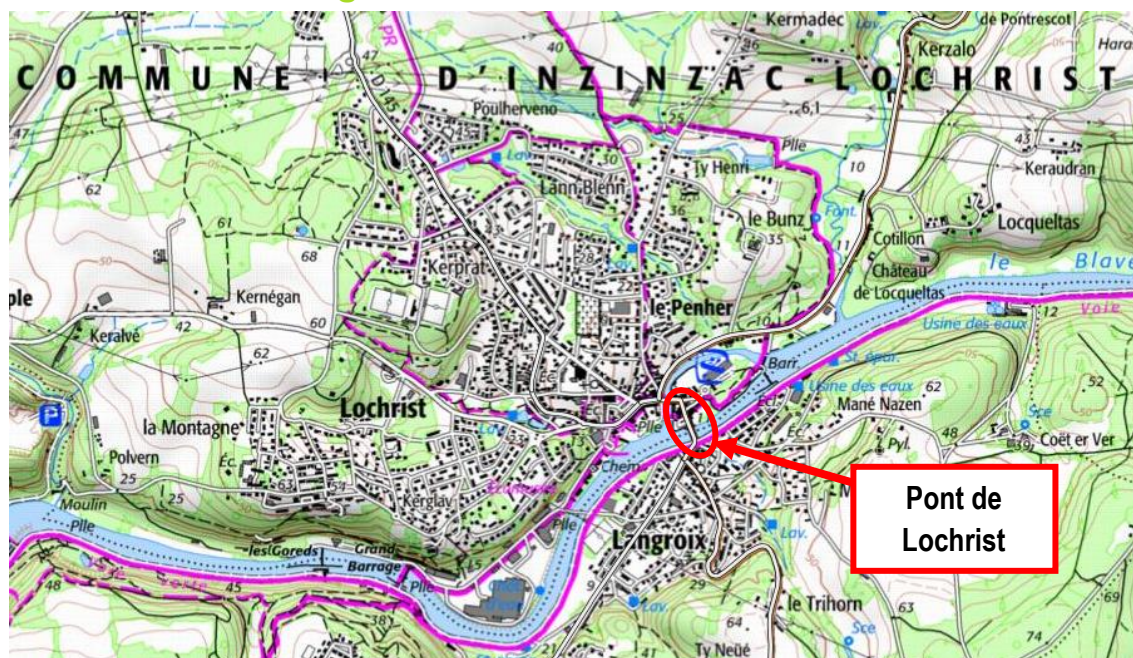
Cet ouvrage est composé d'un tablier en béton armé d'une longueur de 46,80 m. portant une voie de circulation de 5.50 m et deux trottoirs de 1.05m ; posé sur une pile et deux culées en maçonnerie.

Le trafic moyen annuel est proche de 10 000 véh./jour, dont environ 200 poids lourds.

Une passerelle métallique pour les piétons de largeur de 1.80 m. a été posée en 1995 côté aval, en encorbellement de l'ouvrage.

Suite à un diagnostic qui a mis en évidence des dégradations importantes de la structure, une rénovation complète de cet ouvrage construit en 1936 s'avère nécessaire.

Plan de situation général



Vue d'ensemble de l'ouvrage



Description et durée des travaux

L'opération est programmée sur une durée totale de deux mois en deux phases de travaux

- **1ere phase du 2 juillet au 3 août 2018** : Intervention sur le tablier, réfection de la chaussée, des trottoirs et des murs parapets.
- **2eme phase en octobre 2018** : Intervention sous le tablier, ragréage et reprise de la maçonnerie sur les culées et la pile.

Contenu des travaux

L'entreprise MARC SA est chargée de ces travaux qui consistent pour :

- ✓ Le tablier à :
 - Raboter la chaussée et démolition de trottoirs
 - Mettre en œuvre une couche d'étanchéité sur le tablier et sur les trottoirs
 - Renouveler la couche de roulement
 - Décaper et refaire la peinture de la structure béton
 - Réaliser des tranchées drainantes
- ✓ Les culées - pile à :
 - Nettoyer et rejointoyer la maçonnerie;
 - Traiter les affouillements
- ✓ Les intrados à ;
 - Piqueter et ragréer le béton

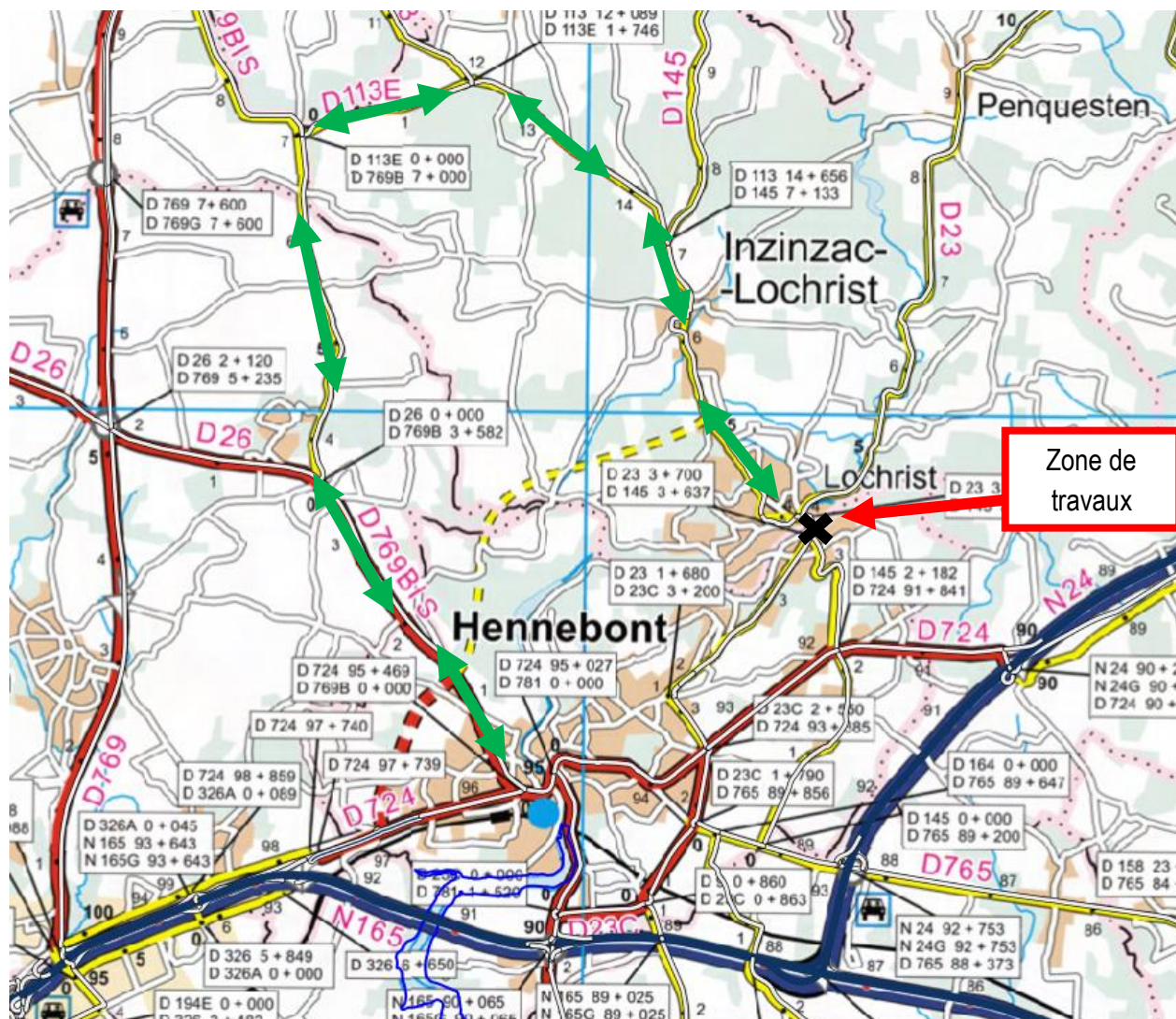
Contraintes de chantier et d'exploitation durant le chantier

- **1ere phase** : Les contraintes de circulation automobile et piétonne seront très importantes durant cette phase de travaux. L'accès piéton à la passerelle ou sur le pont sera ponctuellement interdit en journée, pendant les interventions de démolition des trottoirs et nettoyage des bétons.

La circulation sera gérée selon le calendrier suivant :

- **Du 2 au 6 juillet** : mise en place d'un alternat de la circulation sur l'ouvrage.
 - **Du 9 juillet au 3 août** : route barrée - mise en place de la déviation de circulation.
- **2eme phase** : Les restrictions de circulation liées à cette phase feront l'objet d'une information ultérieure.

Itinéraire de déviation routière durant les travaux



Le Département attire l'attention de l'ensemble des usagers :
restez vigilants et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : D.G.I.A - Direction des routes

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur des routes) : 02 97 54 83 60 - email : xavier.domaniecki@morbihan.fr